

V- La République partout et pour tou.te.s :

organiser le partage réel des pouvoirs

Les institutions de la Vème République sont épuisées et bloquent les énergies citoyennes. Nous voulons un partage réel des pouvoirs dans une République écologique décentralisée, laïque et non violente. Il ne doit pas y avoir de territoires oubliés par la République. Quel que soit le lieu de vie, en ville, à la campagne, dans les outre-mer, chacune et chacun doit avoir accès aux services publics et doit pouvoir participer aux décisions. Pour une égalité réelle des territoires, toutes les collectivités locales doivent disposer des moyens nécessaires pour construire cette République décentralisée et mettre en œuvre la transition écologique. Il faut repenser l'aménagement du territoire pour promouvoir des transports durables et de proximité.

1) Refonder la République partout et pour tou.te.s : organiser le partage réel des pouvoirs

Face aux crises, la tentation d'un gouvernement autoritaire voire liberticide est forte. Notre réponse : refonder profondément nos institutions, à tous les niveaux, pour affronter démocratiquement les temps qui viennent et bâtir ensemble une nouvelle société. Cette refonte est d'abord un instrument essentiel de la transformation écologique de l'économie et de la société, un outil d'élaboration collectif des principes et des moyens d'un gouvernement enfin attentif au long terme et au bien commun. Pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux de façon juste, responsable et efficace, il faut l'interaction d'une pluralité d'acteurs, le cercle des gouvernants doit se diversifier, se responsabiliser, pour faire une place réelle à la discussion.

Une nouvelle République

Nous voulons faire respirer notre démocratie. Cela suppose une révision en profondeur de nos institutions pour les faire entrer dans une nouvelle République, la VIème. Nous voulons renouer avec les fondamentaux des régimes parlementaires, garantissant un équilibre et une séparation réelle des pouvoirs, ainsi qu'un cadre collectif et effectif de délibération et de décision.

Un Parlement citoyen au cœur de notre démocratie

Le Parlement maîtrisera son ordre du jour sans intervention du gouvernement, il retrouvera également une liberté dans son organisation et dans sa capacité d'amendement : les dispositions comme le vote bloqué, le 49.3 ou encore l'article 40 (« irrecevabilité budgétaire ») seront supprimées. Les procédures d'urgence ne seront possibles qu'avec l'accord d'une majorité qualifiée du Parlement. Les droits des groupes politiques seront renforcés, sans prise en compte

de leur affiliation à la majorité ou à l'opposition, afin de donner les mêmes droits à l'ensemble des parlementaires et de favoriser la diversité et la transversalité des initiatives parlementaires. Le Parlement sera ainsi renforcé également dans sa fonction d'interpellation du pouvoir exécutif et dans sa capacité à mobiliser des instruments d'information, de contrôle et d'investigation : création de commissions d'enquête, saisine de la Cour des comptes, nomination de contre-rapporteur.es.

Le Sénat, chambre des territoires

Nous voulons profondément réviser la composition et la fonction du Sénat, pour en faire une chambre représentative des collectivités territoriales et locales, des citoyens et des acteurs économiques, sociaux et environnementaux de la nation.

Le Sénat disposera de pouvoirs législatifs et de contrôles spécifiques relatifs à l'organisation territoriale de la République. Gardien du principe de subsidiarité, le Sénat veillera à ce que les collectivités locales dans l'ensemble du territoire puissent s'administrer librement et disposent d'un droit d'initiative important, tout en garantissant le rôle de l'État dans leur accompagnement et la nécessaire péréquation.

Création d'une chambre du futur et de la citoyenneté

En regroupant le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et la Commission nationale du débat public (CNDP), nous créerons la chambre du futur qui aura pour rôle de conseiller, de donner son avis, voire de disposer d'un droit de veto sur certains sujets qui engagent le futur, et d'organiser la démocratie participative. Des chambres régionales seront constituées, elles auront pour rôle le suivi des plans régionaux et locaux (climat, énergie, déchets, mobilités...) et l'appui des collectivités locales dans leurs démarches de démocratie participative.

Un gouvernement responsable devant le Parlement

Émanation du Parlement dont il est issu, le gouvernement déterminera et conduira effectivement la politique de la nation, disposera du droit de dissolution, nommera aux emplois civils et militaires, partagera avec le Parlement le droit d'initiative législative. En cas de conflit, le Parlement pourra présenter une motion de censure du gouvernement à la condition de présenter dans le même temps un gouvernement alternatif.

Le Premier ministre conduira et contrôlera l'action quotidienne du gouvernement, négociera les traités internationaux, représentera la France dans les instances internationales et européennes et aura la capacité de soumettre des textes à référendum.

Un président de la République garant des institutions et du temps long

Le président de la République sera le garant du bien commun, de la prise en compte des exigences du long terme et de la bonne marche des institutions. Il veillera au respect de la séparation des pouvoirs et des droits fondamentaux, définis par la Constitution et les traités internationaux.

Nous supprimerons l'article 16 (donnant les pleins pouvoirs au président de la République, sans contrôle, en cas de crise grave), le droit de grâce ainsi que les nombreuses nominations présidentielles.

Un 49.3 citoyen

Nous proposerons la mise en place du 49.3 citoyen qui permettra à 1% du corps électoral, soit de faire inscrire à l'ordre du jour du Parlement une proposition de loi, soit de soumettre une loi au vote par référendum. De plus, nous proposerons de modifier les procédures de fabrication de la loi, afin d'associer davantage les citoyen.nes en amont, de renforcer les études d'impact, de mettre en place un système d'évaluation publique et indépendante.

Un fédéralisme différencié

Une réforme territoriale adoptée par référendum permettra de revenir à des régions aux identités cohérentes, plus proches des citoyen.nes et de la gestion du quotidien. Les collectivités disposeront d'une autonomie fiscale et de ressources affectées préservées des choix budgétaires de l'État, elles disposeront d'une autonomie réglementaire dans le respect des principes du « mieux-disant » et de subsidiarité. Enfin, les régions participeront aux discussions au sein de l'Union européenne lorsque les sujets relèveront de leurs compétences.

Indépendance des instances de contrôle de la République

Le Conseil constitutionnel n'inclura plus les anciens présidents de la République et des propositions seront faites pour l'accueil d'une diversité de profils (magistrat.es, universitaires). Ses membres seront élu.es par une majorité qualifiée de parlementaires sur proposition des président.es des assemblées. Les juges constitutionnels auront le droit de produire des « opinions dissidentes » annexées à chacune des décisions, et nous étendrons les possibilités d'introduire une question prioritaire de constitutionnalité.

La Cour de justice de la République sera supprimée. Le président de la République et les membres du gouvernement redeviendront des justiciables ordinaires, sans immunité civile ou pénale.

Un nouveau système électoral proportionnel, simple et stable

La représentation proportionnelle doit être la norme pour l'ensemble des élections. Nous engagerons un débat sur ses modalités plus précises pour les élections législatives, selon le choix d'un mode mixte à l'allemande incluant des circonscriptions ou d'une liste nationale.

Nous généraliserons un mode de scrutin de liste à la proportionnelle avec prime majoritaire à 25% pour toutes les élections locales.

Tous les mandats seront portés à six années. Le rythme des élections sera alors organisé tous les deux ans de la façon suivante :

- année 1 : élections nationales (législatives puis présidentielle)

- année 3 : élections locales (municipales puis intercommunales)
- année 5 : élections territoriales (départementales, régionales puis sénatoriales)

Un référendum citoyen élargi

Le référendum d'initiative citoyenne (RIC) sera étendu au niveau local, régional et national.

Un élargissement du droit de vote

Nous voulons que tou.te.s ceux et celles qui résident régulièrement dans notre pays puissent participer aux décisions qui engagent l'avenir des territoires dans lesquels ils et elles vivent. Les étranger.es en situation régulière pourront ainsi participer aux élections locales. Les citoyen.nes européen.nes pourront voter aux élections régionales. Le vote blanc sera reconnu et comptabilisé : le scrutin devra être réorganisé à partir de 25% de votes exprimés blancs. Enfin, le droit de vote sera abaissé à 16 ans.

Des élu.es consacré.es à leurs mandats

Nous proposerons le mandat unique pour les parlementaires nationaux et européens. Nous ne permettrons pas le cumul entre plusieurs mandats exécutifs locaux. Enfin, nous limiterons à trois le nombre de mandats successifs.

Séparation de l'État et des intérêts privés

L'intervention constante des lobbys industriels et commerciaux dans les décisions publiques affaiblissent notre démocratie et compromettent notre avenir. Assurer davantage de transparence, renforcer la place des communs, c'est limiter leur influence. Nous voterons une loi de séparation entre l'État et les intérêts privés, qui durcira les conditions du passage des hauts fonctionnaires dans le secteur privé, assurera une transparence totale des contacts des élu.es avec les représentant.es du secteur privé, instaurera un registre national des lobbys.

Mise en place de « Bons pour la démocratie »

Nous réformerons le financement des partis politiques en instaurant les « Bons pour la démocratie » (7 euros / Français.e), à allouer chaque année à la formation politique de son choix en remplacement des dispositifs très inégalitaires actuels. Les dons aux partis et campagnes politiques seront limités à 100 euros par an et par personne et ne seront plus défiscalisés.

2) Valoriser tous les territoires de la République : liberté, égalité, fraternité partout

Dans un contexte de centralisation autour de grandes zones urbaines au détriment des autres territoires, une nouvelle politique doit s'inscrire dans une démarche globale. Elle doit pouvoir

désenclaver les territoires et permettre à toutes les populations de sortir des enfermements scolaires, culturels ou de loisirs, de favoriser les fluidités et les échanges, de mixer vraiment les populations et les activités, d'organiser les moments et les espaces festifs partagés. Ces politiques ne doivent plus répondre à des logiques verticales venant de Paris, mais être construites pour répondre aux spécificités locales et aux besoins des populations.

Une décentralisation au service du défi climatique

Depuis des décennies, tous les gouvernements ont voulu avoir leur loi de décentralisation. Répartition des compétences, périmètres des collectivités, finances locales... : ce mouvement permanent des collectivités locales a permis des ajustements nécessaires à la réalité des territoires et à l'efficacité de l'action publique, mais il a aussi créé une instabilité chronique des pouvoirs locaux et une course sans fin d'adaptation aux nouvelles règles.

L'heure n'est plus à la modification des compétences et aux changements institutionnels. Le monde local a en revanche un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Nous refonderons les rapports entre l'État et le monde local pour armer les territoires dans ce combat. En accord avec les élues locales et élus locaux, nous leur donnerons des outils et les financements pour faire baisser localement les émissions de GES, pour mobiliser les acteurs locaux en faveur du changement, pour investir dans les équipements permettant d'aller vers la neutralité carbone, pour développer les mobilités douces et les transports en commun.

Reconnecter les villes aux territoires : une politique d'aménagement et de transition écologique favorisant les circuits courts et un développement harmonieux

La création et le renforcement des métropoles ont accéléré les déséquilibres territoriaux. D'un côté, de grandes entités urbaines puissantes, polluées, où l'inflation des prix du foncier a précipité la ségrégation économique et sociale, renforcée encore par les difficultés de transports et le chômage. De l'autre, des villes petites et moyennes dont les centres se vident des commerces, dont les activités économiques s'éloignent et où l'emploi se raréfie, où le bâti se dégrade et est inadapté aux besoins des familles. Mais aussi des campagnes qui se vident de leurs services publics, où l'étalement urbain sévit toujours autant et où la rareté des offres de transports en commun obligent encore à une utilisation massive de la voiture. Il est temps de changer de modèle.

Nous organiserons autrement la densité urbaine pour qu'elle accueille toutes les populations, même les plus démunies, qu'elle permette à toutes et tous de se déplacer, de se nourrir, de se loger, d'accéder à la culture et aux loisirs, de s'instruire dans les meilleures conditions.

Nous mettrons en place les conditions pour que les villes moyennes et petites se repeuplent, dynamisent les commerces et les services de leur centres-villes, organisent les déplacements collectifs de tous leurs habitants, bénéficient d'une offre de soin de proximité et de qualité, organisent une activité économique autonome et viable, qui permette à chacune et chacun de rapprocher ses lieux de vie et de travail.

Enfin, nous remettrons des services publics dans les campagnes, au plus près des habitants.

Nous organiserons des transports qui permettent de réduire la place de la voiture individuelle au profit de transports collectifs propres, pratiques et permettant un accès de toutes et tous à l'emploi et aux services. Nous permettrons que l'activité économique s'installe partout sur le territoire, parce qu'elle y trouvera les infrastructures de communication et de transport nécessaires à son développement.

Relancer le logement social avec une nouvelle loi SRU

Nous adopterons une nouvelle loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) imposant la réalisation effective de 30% de logements sociaux dans chaque commune, pour casser les ghettos, sortir de la panne du logement social et construire la mixité sociale.

Face à la panne du logement social et très social, une cible de logements sociaux construits par an aux meilleures normes d'efficacité énergétique sera fixée à 500 000, avec une cible de logements sociaux rénovés thermiquement par an à 200 000 (en 2019 : 155 000 logements sociaux ont été rénovés).

Cette nouvelle loi prévoira de manière automatique le transfert des permis de construire aux Commissaires aux transitions dans les communes récalcitrantes, un maximum de 40% de logements sociaux et une politique de mixité sociale et de peuplement pour lutter contre les ghettos.

Les dotations publiques aux communes seront indexées sur la construction sociale et très sociale. Des outils de préemption et de gestion du foncier par les communes seront renforcés dans les zones tendues pour l'hébergement et le logement.

Des services publics aux plus près des habitant.es

Pour une administration accessible, nous organiserons dans chaque bassin de vie un panier de services publics à moins de 30 minutes. Nous augmenterons le nombre de maisons France Services, sans que l'effort financier pèse sur les collectivités et nous pérennisons ces financements. Nous déploierons, lorsque ce sera pertinent, des solutions d'itinérance de certains services publics pour les rapprocher de populations les moins mobiles.

Pour en finir avec les déserts médicaux, nous adopterons un plan national d'organisation territoriale de l'offre de soins. Ce plan s'appuiera sur le développement des maisons de santé pluridisciplinaires et la réorganisation de la médecine de ville dans une logique de maillage territorial, en actant la fin de la liberté d'installation des médecins.

Pour une couverture numérique de l'intégralité du territoire, nous achèverons le plan France très haut débit en assurant son financement, aujourd'hui insuffisant.

Une politique de la ville qui réinvestit dans l'humain

Nous augmenterons la part du budget dédié à l'accompagnement social de la politique de la ville. Nous accompagnerons les initiatives et les projets qui fourmillent dans les quartiers populaires et sont portés par leurs habitant.es par la mise à disposition de moyens (locaux...), un soutien renforcé aux acteurs de l'éducation populaire, une valorisation et une mise en lien avec d'autres

quartiers ou avec la campagne proche, contribuant ainsi à sortir de l'isolement.

Avec l'alimentation, restaurer le lien entre villes et campagnes

Nous ferons de l'alimentation locale de qualité un levier essentiel, pour lutter contre le dérèglement climatique, pour l'égalité sociale, la santé et l'emploi local.

Nous instaurerons une alternative végétarienne quotidienne obligatoire dans les cantines scolaires, avec un objectif de 100% de produits issus de l'agriculture biologique et/ou locale. L'État soutiendra fortement les régies publiques que ces nouvelles exigences pourraient fragiliser. Nous favoriserons la création de fermes municipales nourricières et pédagogiques pour les scolaires, les centres de loisirs, les foyers logements. Leur production sera ensuite écoulee en circuits courts. Nous développerons les halles alimentaires, et nous soutiendrons les collectivités pour l'achat de terres permettant l'installation de paysan.nes via des baux emphytéotiques.

Des mesures nationales aideront à développer ces dispositifs : amélioration de la traçabilité des produits, réorientation des formations en lycée agricole vers l'agroécologie, réforme de la PAC en subventionnant les agriculteurs dans leur transition écologique.

Redynamiser les territoires « périphériques »

Les choix politiques passés mettaient la priorité sur l'attractivité des centres urbains. Nous, nous redynamiserons les territoires « périphériques ». Nous mettrons en place des programmes d'investissement orientés davantage vers les territoires périphériques, vecteurs d'attractivité et d'emplois (hôpitaux, services publics de proximité, lieux d'excellence, organismes publics de formation, équipements sportifs et culturels). Nous favoriserons la création d'emplois dans les territoires fragiles en y consacrant l'effort de relocalisation économique des activités productives rendue nécessaire par la conversion écologique de l'économie.

Lutter contre la précarité dans les outre-mer

Les écarts de prix entre l'outre-mer et la métropole restent très élevés : + 7,1% à La Réunion, +8,5% en Polynésie, +12,5% en Guadeloupe. La vie chère, le manque d'emplois, une jeunesse en déshérence et le manque de perspectives sont le quotidien des habitants des outre-mer. Nous ferons des outre-mer des territoires « zéro chômeur », en innovant en emplois verts et bleus. Nous contrôlerons les prix par la mise en place d'un « bouclier des prix ». Nous lutterons aussi contre les violences sociales en proposant de meilleurs accompagnements.

Protéger la richesse de la biodiversité des outre-mer

Grâce aux outre-mer, la France possède le deuxième domaine maritime mondial et abrite 10% des récifs coralliens de la planète. En rassemblant 80% de la biodiversité française, les outre-mer sont un formidable atout pour le pays. Elles font de la France la seconde zone économique exclusive au monde.

Nous impulserons un développement territorialisé, plus endogène, respectueux de la biodiversité

par la mise en place d'un plan alimentaire local, l'implantation d'un tourisme durable, le refus de projets surdimensionnés et d'exploitations portant atteinte aux espaces naturels.

Une autonomie des territoires à travers des cultures

Nous proposons la création dans chaque région d'une Conférence territoriale d'action publique dédiée à la culture et aux culture(s). Ces CTAPC, sur le modèle de ce qui existe en région Bretagne, auront pour mission principale d'être un espace de concertation entre l'État et les collectivités locales pour l'aménagement territorial des équipements culturels, et pour la concertation sur les grandes orientations et la cohérence des actions culturelles sur un territoire.

3) Généraliser des loisirs et des mobilités accessibles, douces et durables

Les nouvelles politiques publiques, et particulièrement la conversion de l'économie, n'ont de portée qu'accompagnées de processus décentralisés de négociation avec les territoires, les populations et les autorités locales. Les services publics ont été mis à mal par la politique de dérégulation et de privatisation. Leur maintien, leur relance, leur réforme et leur efficacité sont la condition pour une prise en compte fine des territoires, de leurs spécificités historiques, culturelles et écologiques. De plus, ces territoires ont une dépendance à l'automobile qui est le produit du développement rapide du réseau routier et des grands centres commerciaux. La forte croissance du transport aérien et des croisières maritimes résulte, elle, d'une politique d'accès universel à bas prix, n'incluant pas son impact environnemental. Il y a urgence à agir, afin de permettre le développement de tous les territoires en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux.

Décarboner les transports

Nous organiserons l'extinction des subventions et exonérations fiscales des modes de transport non durables, en particulier les remboursements de la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) pour le transport routier de marchandises et l'exonération du kérosène sur les vols intérieurs, ainsi que la révision de la convention de Chicago sur le transport aérien international. Nous soutiendrons la réduction du poids, de la puissance des véhicules. Nous mettrons en place une taxe progressive sur le transport routier dont les bénéfices serviront à la reconversion des métiers de la route.

Interdire les vols courts

Nous interdirons les vols si une alternative de moins de 4 heures existe en train.

Plateformes aéroportuaires

Nous engagerons avec les chambres de commerce locales, la Direction générale de l'aviation

civile et les élu.es des territoires concernés une réflexion sur la rationalisation de l'utilisation et la réduction du nombre de plateformes aéroportuaires sur le territoire national.

Un plan d'investissement pour le rail

Il s'agit d'investir massivement dans le réseau ferré, pour reconquérir notre territoire et rouvrir des petites lignes fermées, investir aussi dans le matériel roulant, pour offrir des conditions de transport et des cadences qui incitent à choisir le train, investir enfin dans les tarifs, pour rendre le train attractif et ouvert à tout le monde. Nous déploierons un investissement massif dans la régénération des 12000 km de lignes dégradées en soutenant les régions agissant en ce sens et en faisant le choix de l'attribution directe à la SNCF.

Le train, un service public pour désenclaver les territoires

Si l'ouverture à la concurrence progressive du transport des voyageurs par la législation européenne doit entrer en vigueur dès 2023, la France a acté dès 2019 son désengagement de son réseau ferré en permettant aux régions d'ouvrir une portion de leurs lignes à la concurrence. Contre cette logique qui fait primer la rentabilité à court terme sur le service public, nous reviendrons sur la loi de 2018 en réaffirmant le principe d'une gestion publique du rail.

Des trains de nuit

Les écologistes ont été pionniers dans le renouveau des trains de nuit, et leurs actions se sont concrétisées par la relance de plusieurs lignes nationales et européennes. Nous poursuivrons ce mouvement par un plan de développement massif du train de nuit. Nous développerons enfin une offre complète de trains régionaux et de navettes vers les sites touristiques, de transports publics de proximité, accessibles à prix raisonnés même en groupe ou en famille.

Renforcer le fret ferroviaire

L'ouverture à la concurrence du rail a entraîné une baisse croissante de la part modale (de 20% à 10% en 10 ans) au profit du transport routier. La fin du Perpignan-Rungis symbolise ce renoncement, avec ses 50 camions de plus sur les routes chaque jour, 25 000 depuis son arrêt en 2019. Le FRET ferroviaire public est un outil de développement et d'aménagement équilibré du territoire, et surtout de transition écologique. Nous mettrons en place une gestion publique du FRET ferré et programmerons un investissement massif dans la régénération du réseau et de ses interconnexions.

Des transports en commun accessibles

De plus en plus de collectivités font le choix de la gratuité totale ou partielle de leur réseau. En période de crise sociale, réaffirmer le droit de chacun.e à une mobilité choisie est essentiel. Nous soutiendrons les collectivités qui font le choix de la gratuité totale ou partielle de leur réseau en instaurant une TVA à 5,5% sur les transports publics, comme levier financier supplémentaire pour les collectivités et en augmentant leurs dotations pour les aider à mettre en place des tarifications

sociales ambitieuses.

Un droit opposable à la mobilité

Pour faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap, les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services publics seront rendus opposables selon les recommandations de la Cour des comptes. Les normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite seront étendues, notamment en garantissant une assistance en gare quand elles en feront la demande.

Un plan vélo et mobilités actives

Nous investirons dans un plan pour réparer les discontinuités cyclables et piétonnes, et pour développer les véloroutes. Nous augmenterons le minimum de vélos accueillis dans les TER et TGV. Le forfait mobilité durable sera obligatoire pour tous les employeurs. Nous investirons dans le vélo made in France et dans les services associés. Nous ferons des gares accueillantes pour les vélos.

Réduire les nuisances sonores

Les habitant.es proches d'axes de communication, d'aéroports, souvent modestes, sont exposé.es à des nuisances sonores, qui sont un facteur de risque pour la santé (défaut de sommeil, stress, irritabilité...). Ce sujet est trop peu pris en compte dans les politiques publiques. Nous proposerons une trajectoire de réduction du bruit, faite de réglementations adaptées, d'aides à l'équipement urbain ou de logements en dispositifs antibruit, et nous renforcerons la réglementation sur la limite de bruit des véhicules.

Voyager moins et mieux : des quotas d'émissions pour les transports

Réduire l'impact écologique des voyages est essentiel pour préserver la planète mais aussi pour bénéficier à toutes et tous de manière soutenable. La crise sanitaire a brutalement mis en évidence la fragilité de pays entiers et de plusieurs régions françaises, pour qui le tourisme est une source majeure de revenus et de développement local. Les mesures de soutien prises depuis le début de la crise devront être prolongées, mais devront impérativement être assorties de conditionnalités sociales et écologiques.

La crise climatique justifie des quotas d'émissions, au moins en ce qui concerne les voyages impliquant un transport en avion : nous les mettrons en œuvre pour encadrer l'impact du tourisme sur l'environnement. Nous défendrons et mettrons en œuvre des politiques nationales et régionales pour un tourisme sobre, écologique, solidaire et favorisant l'égalité face au départ en vacances. Nous imposerons aux prescripteurs et organisateurs de voyages la compensation à 100% des émissions.

En lien avec les professionnel.les, nous soutiendrons et accompagnerons la transition de l'industrie touristique vers des hébergements, des transports et des activités soutenables qui

valorisent les productions locales et améliorent la qualité de vie des destinations visitées.

Améliorer l'urbanisme des villes pour faire face aux épisodes caniculaires

Avec les épisodes caniculaires de plus en plus difficiles, il est important de penser à des solutions pour limiter ces effets de chaleur dans les villes. L'utilisation d'éco-matériaux pour remplacer le béton des chaussées, des parkings perméables, l'augmentation des espaces verts ou l'introduction de la végétalisation des toitures dans les normes de construction sont autant de pistes que nous soutiendrons pour lutter contre les îlots de chaleur.